

AVEC L'OPERATION TRANQUILLITE' HABITATION, PARTEZ RASSURE'

La police municipale d'Alès propose un dispositif gratuit de veille sur les habitations pour lutter contre les cambriolages.

L'Opération tranquillité habitation est active toute l'année. Gratuite, immédiate et sûre, cette façon de gérer l'absence des habitants dégage, depuis sa mise en place à Alès, d'excellents résultats dans la lutte contre les cambriolages.

Pilotée par la police municipale, cette mission connaît un grand succès aussi auprès des Alésiens. « *Nous avons actuellement une trentaine d'habitations à surveiller, mais avec les vacances d'été, le chiffre sera sans doute multiplié par trois* », prévoit Marc Fabre, directeur de la police municipale d'Alès. Cette dernière prend cette mission très à cœur : « *Nous y consacrons un équipage complet. Que ce soit tôt le matin, en journée ou en pleine nuit, une patrouille passe une ou plusieurs fois à votre domicile. Si vous l'avez autorisée, elle pénètre dans votre propriété et vérifie le bon état de vos issues. Les policiers notent, s'il y a lieu, tout phénomène suspect. Le propriétaire reçoit un compte-rendu d'opération et il est bien évidemment averti, sans délai, si un méfait devait être relevé* », précise Marc Fabre.

Comment s'inscrire ?

Ce service, gratuit, est valable pour tout type d'habitat à Alès, qu'il soit individuel ou collectif. Pour s'inscrire, rien de plus simple : il faut s'enregistrer auprès du poste de police municipale d'Alès ou sur ales.fr (rubriques "mes démarches", "police municipale"). Vous devrez simplement communiquer votre adresse et la période de votre absence.

Pour ceux qui résident en périphérie d'Alès, il faut s'adresser à la gendarmerie.

Police municipale d'Alès

Adresse

1 rue Albert 1^{er}
30100 Alès

Téléphone

04 66 56 11 48

S'inscrire